



L'égalité et la transparence selon la direction régionale Réunion

Détection de potentiel : le fin mot de la DRH

Concernant la détection de potentiel, la direction nous a fait part ce jour de 3 situations possibles pour les candidats repérés :

- **Détection à court terme** : le candidat peut se positionner sur un poste sans attention.
- **Détection à moyen terme** : le candidat devra suivre un parcours, à l'issue duquel seule une validation lui permettra de se positionner sur un poste.
- **Détection refusée**

A la question d'une possibilité d'une détection potentielle interrégionale, la DRH a répondu : « **il n'y a pas d'harmonisation possible, car la détection de potentielle est trop subjective** »...

GPEC

Concernant les parcours de formation inachevés, (module n'ayant pu être suivi pour différents motifs d'absence; maladie, congés payés ...) la direction s'engage à faire un point avec le Campus afin d'ouvrir de nouvelles sessions.

D'autre part, le second versement de la prime de transition professionnelle, sur les 11 agents concernés, 6 d'entre eux ont vu leur prime attribuée au mois de septembre. Les 5 autres agents auront leur versement au mois de décembre au plus tard.

Accompagnement Global

L'appel à candidature pour l'accompagnement global s'est fait via le bulletin RH. La direction nous explique que cela correspond à une évolution d'activité. Il ne s'agit nullement d'une création de poste ou d'un poste vacant, qui dans ce cas nécessite une diffusion via SIRH ou BDE.

L'agent retenu restera rattaché à son agence. Il n'y aura pas de changement de résidence administrative.

Permutation

Selon la DRH, les permutations d'agents privés ne peuvent se faire que sur une même filière, même activités et même niveau. Le niveau correspondant à la lettre dans la classification : de A à I.

Ainsi, un agent D1 peut permutation avec un agent D1 à D4.

Concernant les permutations entre agent public et privé, la DRH reviendra vers les OS pour en préciser les modalités.

Campagne de temps partiel : c'est maintenant !

N'oubliez pas vous avez jusqu'au 10 octobre pour effectuer vos démarches de demande de temps partiel. Pour toutes demandes au delà de ce délai (ex : absence pendant la campagne), chaque cas sera étudié par le service RH.

Heures Anticipées de fin d'année : affaire à suivre

Dans la mesure où le 21, 24 et 31 décembre sont des jours mobiles imposés, et conformément à l'accord OATT, nous avons réclamé à la direction les deux heures anticipées pour « veille de jour fériés » les 19 et 28 décembre 2018.

Nous avons rappelé à la direction que ces heures n'étaient pas « un cadeau » fait aux agents, mais font parties intégrantes des 1607 heures travaillées.

La direction nous apportera des précisions à ce sujet prochainement lors de l'envoi des réponses écrites.

Télétravail: Agents sans extincteurs !

La direction nous indique qu'il existe actuellement une rupture de stock national d'extincteurs chez le fournisseur. La première livraison fut incomplète.

Une nouvelle livraison est prévue mi octobre. Sera-t-elle complète ou pas la direction n'en sait rien ?



Extincteurs : A qui le tour?

Pour information, l'ATT est une activité télétravaillable avec les mêmes contraintes horaires qu'en agence.